



Compte rendu du comité technique du 5 mai 2020 (audioconférence)

Président : Jean-François PINTON

Représentant.es du personnel :

CGT : Camille BORNE – Fabrice BESNARD – Sabrina CHATTI – Férouze GUITOUN – Perrine MASSONNEAU
SÉMEILLON – Ludivine VAGNEUR

CFDT : Zofia HAFTEK-TERREAU – Elke HALLEZ – Aude RIOM

SUD : Lydie KOWET

Direction : Anouck BEDINO – Emmanuel BEROUD – Lyasid HAMMOUD – Catherine POTY

Représentant-es RH : Séverine DUCLOS – Frédérique POLITIS – Emilie MASSARD

Préambule : les élu.es CGT ont envoyé une série de questions et remarques la veille du CT au président pour préparer au mieux cette instance. (PJ)

1. Calendrier des formations 2020

Elu.es CGT : Le calendrier va connaître un décalage portant les dernières opérations de promulgation des résultats des concours d'entrée au 8 août avec une reprise de cours le 17 août. Les personnels (BIATSS et EC) sont-ils assurés de pouvoir tous prendre leurs congés annuels dans de bonnes conditions ?

Président : La majorité des personnels seront mobilisés pour les concours jusqu'à fin juillet. Après juillet, la phase d'appel (gestion des choix des candidats) ne mobilisera que peu de personnes. Nous garantissons que les personnels pourront prendre leurs congés, dans une durée normale.

Cependant, le plan de reprise d'activité ne couvre pas encore la rentrée car il existe trop d'inconnues à ce jour. Une continuité du PRA sera proposée avant la coupure estivale.

Elu.es CFDT : Question qui découle du calendrier mais qui ne porte pas sur les formations : compte tenu de la situation, une souplesse (réduction du nombre de jours) sera-t-elle accordée aux personnels sur la prise de congés à Noël ?

Président : Cette question sera à instruire.

VOTES : POUR à l'UNANIMITÉ

2. Avis sur le plan de formation 2020

Présentation par la DRH du plan de formation 2020 et d'un comparatif des budgets de formation des personnels dans les établissements lyonnais.

Intervention des élu.es CGT à partir du courrier syndical envoyé la veille.

Elu.es CGT : Rappel que cet avis a été voté en CHSCT « sous réserve d'associer le CHSCT à la définition des cahiers des charges pour les formations dont le contenu n'est pas déjà normé ou réglementaire. », selon les recommandations de l'inspectrice Santé et sécurité au travail. Les élu.es CGT demandent à ce que cela soit mentionné.

Elu.es CGT : Demande de disposer du bilan des formations 2019, et de données telles que le nombre de formations demandées sur et hors Cueillette, de formations inter-tutelles, de formations demandées, refusées, effectivement réalisées, le nombre de personnels demandeurs (notamment par corps pour repérer où sont les freins)...

DRH : Problème de logiciel intitulé « LAGAFF » qui explique le retard dans l'élaboration du bilan. Ce bilan sera finalisé dès la fin du confinement.

Elu.es CGT : Formations contre les violences sexistes et sexuelles : les élu.es CGT rappellent l'avis adopté par le CHSCT en octobre dernier, avis non démenti par la présidence, qui doit donc être mis en place et respecté. Les élu.es CHSCT ainsi que les élu.es étudiant.es poursuivront l'élaboration d'un plan de prévention des violences sexistes et sexuelles après le confinement dès que les conditions de travail le permettront.

Les élu.es CGT demandent à ce que le volet « lutte contre le harcèlement sexuel » ne fasse pas partie de l'axe « Qualité de vie au travail » : le harcèlement sexuel est puni par la loi, et ne peut faire partie d'un axe de qualité de vie au travail.

Les élu.es CGT demandent à ce que des moyens puissent être alloués pour développer les formations contre les violences sexistes et sexuelles qui ne comprend pour l'instant qu'une session.

DRH : Ce volet demande à être étoffé grâce à la collaboration du CHSCT, des commissions et groupes de travail existants (commissions égalité, RPS...), du service prévention et santé au travail.

Elu.es CGT : Demande de sortir les formations réglementaires liées à la santé et à la sécurité au travail de l'axe « Qualité de vie au travail ».

Service prévention et santé au travail : Il est compliqué de dresser une liste des formations obligatoires et réglementaires car certaines dépendent du poste de travail (exemple : habilitation électrique, risques TMS différents selon l'activité, cf. formations spécifiques pour les personnels d'entretien).

Les formations contre les violences sexistes et sexuelles sont effectivement réglementaires.

Elu.es CGT : Réitération de la demande de différencier les budgets de formation dédiés aux personnels BIATSS et aux enseignants chercheurs, comme l'engagement avait été pris l'an dernier

DRH : Nous allons le faire.

Elu.es CGT : Demande d'une enquête auprès des EC pour identifier leurs besoins (et difficultés) en formations car très peu de demandes sont référencées.

Président : La formation des EC passe parfois par d'autres canaux et l'ensemble de leurs activités de formation n'est pas recensés.

Elu.es CGT : Demande d'inclure, dans les plans de charge de chaque agent, un volet formations pour permettre une anticipation et faciliter l'accès aux formations (constat d'auto-censure constaté lors de visites CHSCT en particulier).

Elu.es CGT : Inquiétudes fortes des enseignants de voir se développer des formations « numériques » : les enseignants doivent avant tout enseigner en présentiel, et non via une web-cam, inquiétudes de voir ce métier devenir « virtuel ».

Le président réaffirme qu'il n'est pas question de transformer ce métier, et que l'ENS mettra tout en œuvre pour garantir un enseignement présentiel devant une classe à effectif réduit. Il indique que des pratiques positives ont toutefois émergé de la réorganisation à distance de l'enseignement, qui incite à questionner nos schémas traditionnels.

Elu.es CGT : Inquiétudes de voir se développer ces enseignements à distance par rapport au dénuement matériel de certains étudiants, des études montrent que 16% des étudiants n'auraient pas accès à des moyens informatiques satisfaisants ou de lignes internet.

Le président en est d'accord.

Elu.es CGT : Demande de report des budgets de formation qui ne seront pas consommés cette année du fait de la situation exceptionnelle.

Président : Certaines formations doivent avoir lieu impérativement en effet et sont à prioriser de manière forte. Le bilan est en cours. Cependant, nous analysons encore les montants nécessaires pour amortir l'impact dans les différents secteurs. Un budget rectificatif sera présenté à la rentrée, puis dans la foulée le budget initial 2021. Il sera temps alors de voir ce qui est possible avec budgets contraints. Nous espérons ne pas compter uniquement sur les moyens de l'école et bénéficier du plan de relance national.

Elu.es CGT : Demande de formations (obligatoires) pour les nouveaux élu.es mandaté.es au CHSCT. Les élu.es CGT relaient la demande des élu.es étudiant.es de mettre en place d'une formation « hygiène et sécurité » pour les étudiant.es

exerçant des responsabilités associatives, comme prévu par le CA du 11 juillet 2019 (délibération n° 11 relative à la reconnaissance de l'engagement étudiant).

La direction s'engage à les mettre en place dès que possible.

VOTES : POUR à l'UNANIMITÉ

Questions sur la reprise des activités

Le plan de reprise d'activités sera soumis et discuté jeudi en CHSCT, mais quelques pistes sont déjà dessinées.

Différents diagnostics sont récupérés par volets de préoccupations :

1. Techniques : vérification des bâtiments, dans quel état sont les installations, impératifs techniques ?
2. Sanitaires : nettoyage / désinfection des locaux, sécurité, les personnels vont-ils pouvoir travailler selon consignes ?
3. Besoins : questionnaires renvoyés par services sur les besoins spécifique.

Très peu d'agents seront de retour le lundi 11 mai pour les interventions techniques.

Le télétravail restera privilégié ; l'établissement s'engage à fournir de nouveaux matériels informatiques pour permettre au plus grand nombre de télétravailler dans de bonnes conditions.

Le travail sur place répond à des normes et impératifs : gestes barrière, distanciation...

Un déclaratif hebdomadaire de qui vient sur le site sera demandé. La « responsabilité sociale » des personnels sera engagée car toute vérification sera impossible.

Les personnels qui ne peuvent ou ne souhaitent pas renvoyer leurs enfants à l'école pourront rester en « autorisation spéciale d'absence », sans obligation de fournir de justificatif de l'école, car la présence des enfants à l'école est basée sur le volontariat, au moins jusqu'au 1^{er} juin.

Des bilans d'étapes auront lieu régulièrement en fonction des directives gouvernementales et pour définir, d'une semaine sur l'autre, ce qui fonctionne dans l'organisation et ce qui doit être au contraire abandonné.

Aménagement et souplesse restent les mots d'ordre.

Les mesures de sécurité de 4m² minimum / agent dans les bureaux seront largement dépassées.

Elu.es CGT : Demande d'autoriser les représentants du personnel CHSCT à venir sur site le 11 mai.

Personnels fragiles : une information précise va être envoyée par le service médical : les personnels fragiles doivent se faire connaître directement auprès de ce service, seul apte à fournir une attestation médicale de non-reprise (en lien avec le médecin traitant).

On sait que les transports en commun ne seront pas optimums, il faut en tenir compte pour les collègues qui n'ont pas tous un véhicule personnel. Le président s'est engagé à prendre en compte ces aspects pour évaluer le retour des collègues sur site.

Prochain CT : lundi 11 mai – 9h

VOS ÉLU-ES CGT du Comité Technique :

Camille BORNE – Fabrice BESNARD – Sabrina CHATTI – Perrine MASSONNEAU-SEMEILLON – Ludivine VAGNEUR – Férouze GUITOUN